Le 11/05/2020

COVID - 19

POUR se PROTEGER et PROTEGER les AUTRES

Protocole sanitaire de reprise d'activités Formations et Evaluations en application des préconisations du Protocole National de Déconfinement pour les Entreprises (7/05/2020) et du Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité dans le contexte de pandémie COVID-19 (15/05/2020), applicable à compter du 11 mai 2020.

Spécifiques Sites

Site de Pompadour :

- Gestion des flux de personnes avec la mise en place d'un sens de circulation (cf plan) :
    - **Utilisation du Parking du haut**, au niveau de la plateforme de TP **pour tout le personnel,**
    - **Accès au bâtiment exclusivement par la porte d'entrée de SICAME Academy** , les autres portes demeureront fermées à clé,
    - **Sortie du bâtiment** : coté SICAME Academy par la **porte donnant sur le parking via la passerelle**, **coté DSI via la porte de l'issue de secours**. Les portes du bas du bâtiment devant être utilisées exclusivement pour la manutention de matériel, ou issue de secours,
    -

Site d'Evreux : SICAME Academy occupe le 2ème étage des locaux de SM-CI filiale de SICAME Group.

- **Escaliers :**
    - La montée est prioritaire
    - Interdiction de se croiser dans les escaliers
    - Zone d'attente par ½ pallier – marquage orange au sol
- **Zone fumeur** au niveau du panneau POINT DE RASSEMBLEMENT en face de l'entrée du site, de façon à être séparé du personnel SM-CI.

Sites de Pompadour – Evreux – Venelles :

Accueil :

- **Se présenter à la table d'accueil COVID 19 : 1 seule personne à l'accueil ,** zone d'attente à l'extérieur du bâtiment en respectant la distanciation physique de 1 m minimum,
- Prise de température à l'arrivée sur site (personnel + extérieurs au site*),
- Enregistrement de toute personne extérieure* au site,
- Arrivée sur site : Lavage des mains (gel hydroalcoolique à disposition),
- Fourniture par SICAME Academy de la dotation COVID : masque, gants jetables, et lunettes si nécessaire, masque type chirurgical durée maximum d'utilisation : 4 h 00, lunettes à remettre à l'accueil lors du départ du site dans le récipient retour,

Déplacement sur le site

- **Respect des gestes barrières sur tout le site y compris sur le parking, la zone fumeur, la zone d'attente,**
- **Port du masque obligatoire dans les espaces communs : couloirs, escaliers, zone d'accueil, zone distributeur de boissons, cafetière, ….**

Formation / Evaluation

- **Salles de cours et/ou de réunion :**
  - Respect de la distanciation physique 1m minimum (dans toutes les directions) entre chaque personne (aménagement salles type évaluation),
  - Port du masque obligatoire dans le cas où la distanciation physique ne peut être respectée,
  - Port des gants obligatoire dans le cas où du matériel ou des documents circulent d'un stagiaire à l'autre, ou du formateur au stagiaire,
  - Aération des salles pendant les pauses

- **Atelier - Travaux Pratiques**
  - Port du masque + lunettes et/ou d'un écran facial obligatoire
  - Port de gants (jetables ou de travail) obligatoires
  - Poste de travail :
    - Travail en solo : affecté à une personne , dotation outillage affectée au stagiaire pour la durée de la formation, désinfectée à chaque changement de session,
    - Travail en binôme : port du masque + lunettes et/ou écran facial, port des gants (jetables ou de travail) obligatoires

- **Vestiaires**
  - Vestiaires Hommes : 2 Stagiaires / Candidats maximum en même temps, choix d'un bloc vestiaire pour la durée de formation / Evaluation (désinfecté extérieurement 1 fois/jour, entièrement à chaque changement de session),
  - Vestiaires Femmes : 1 Stagiaire / Candidat maximum, choix d'un bloc vestiaire pour la durée de formation / Evaluation (désinfecté extérieurement 1 fois/jour, entièrement à chaque changement de session),
  - **Les stagiaires/candidats peuvent arriver directement en tenue de travail (conseillé).**

- **Pauses :**
  - Distributeur de boissons chaudes ou cafetière (suivant les sites) : port du masque obligatoire, port obligatoire des gants pour se servir,
  - Bouteilles d'eau individuelles à disposition (2 x 0.5 l / jour et / stagiaire - candidat),
  - Zone de pause : si boisson respect de la distanciation physique, si non port du masque obligatoire,
  - Zone fumeur extérieure : respect de la distanciation physique,

- **Pause médiane :**
  - Sous forme de plateau repas individuel en salle ou en extérieur avec respect de la distanciation physique,
  - A la fin du repas chaque stagiaire/candidat débarrasse son plateau repas et le met dans les sacs poubelles mis à disposition, nettoie et désinfecte sa zone de déjeuner avec les produits mis à sa disposition,

Locaux : Nettoyage avec désinfectant

- Toilettes, Vestiaires (lavabos, douches, mobilier), poignées de portes, rampes : 1 fois/jour
- Salles de cours : nettoyage des surfaces : 1 fois/jour
- Atelier : nettoyage des postes à chaque fin de session
- Outillage fourni : désinfection à chaque fin de session

Le 11/05/2020

Prise en charge d'un stagiaire / candidat / personnel SICAME Academy présentant des symptômes COVID-19

(fièvre (>= 38°C), toux, mal de gorge, fatigue importante, difficulté respiratoires, perte du goût et de l'odorat, maux de tête, maux de gorge, courbatures , parfois diarrhées) :

- Respecter la distance de sécurité , lui demander de garder ses mains dans ses poches pour éviter tout contact avec des personnes et/ou des surfaces,
- Lui faire mettre son masque,
- L'accompagnateur doit également mettre masque, gants et lunettes,
- L'isoler dans un bureau ou une salle de réunion ou un atelier non occupé,
- Appeler le 15 et suivre les instructions
- Après son départ :
    - Désinfecter les surfaces et objets contaminés avec le désinfectant prévu à cet effet,
    - Evacuer les déchets dans un sac poubelle jaune pour déchets contaminés,
    - Activer la bombe de désinfectant d'atmosphère , à placer par terre , appuyer fort sur la gâchette et laisser diffuser pendant 30 mn puis aérer les pièces,

- Signaler le cas au secrétariat de SICAME Academy pour suivi avec l'employeur et vérifier s'il y a eu des cas contacts étroits (1) dans le groupe dans les 24h00 précédent l'apparition des symptômes. Si le cas est confirmé, les stagiaires/formateurs, répondant à cette définition, doivent prendre contact avec leur employeur.

(1) *Un contact étroit est une personne qui , à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé, a partagé le même lieu de vie ou a eu un contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 m du cas pendant plus de 15mn, lors d'une discussion, voisin de bureau, voisin dans un moyen de transport de manière prolongée , en l'absence de moyens de protection adéquats. Définition du Haut Conseil de la Santé Publique.*

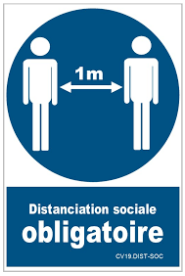

Si pas possible

Nous comptons sur votre compréhension et collaboration afin d'éviter la propagation du virus.
La Direction

(*) personnes extérieures au site : prestataires externes, transporteurs, livreurs, stagiaires/candidats, personnel d'autres sociétés de Sicame Group,…